



COMPTE RENDU DU CTPD DU 5 AVRIL 2011

Ordre du jour:

- I/Déménagement de la trésorerie de Chelles SPL
- II/Déménagement de la trésorerie de Seine et Marne Amendes
- III/Déménagement de la Recette des Finances de Meaux
- IV/Aménagement du 3ème étage de la DDFIP
- V/Heures d'ouverture de la trésorerie de Pontault et de la Chapelle-la-Reine
- VI/Questions diverses

En préambule, le président du CTPD, M. MARIEL a annoncé la date du prochain CTPD, celui-ci aura lieu le 10 mai 2011 et portera sur la création des SIP de Meaux.

Après lecture de notre déclaration liminaire (jointe en annexe), le président de séance a répondu sur trois points: il revendique son statut de fonctionnaire obéissant, concernant la précarité dans la Fonction Publique, il souligne que notre administration est celle qui a le moins recours à des agents contractuels, tout en admettant que cela peut poser problème « qu'il vaut mieux licencier au lieu de garder des agents qui posent problème ».

S'agissant des propositions faites par le Ministre le 10 mars, il précise qu'elles ne se sont pas réduites à la seule prime de rendement, mais qu'il a évoqué la création d'un 8ème échelon pour la catégorie C.

Puis il a rappelé que les déménagements évoqués ci-après faisaient suite à la création des SIP et s'inscrivaient dans une optimisation de l'espace domanial et bien évidemment dans une logique d'économie budgétaire.

I/Déménagement de la trésorerie de Chelles SPL

M. LIDIN a détaillé la nature des déménagements: la trésorerie de Chelles SPL va prochainement être intégrée dans les locaux du centre des finances publiques de Chelles.

Les travaux se dérouleront en trois phases à compter d'avril 2011:

Dans un premier temps, décloisonnement du SIE au 1er étage, afin d'accueillir la comptabilité du SIE.

Dans un second, recloisonnement de la zone comptabilité avant installation de la FI.

Enfin réaménagement du 3ème étage avant l'arrivée de la Trésorerie de Chelles SPL.

Nous sommes intervenus à la demande des collègues de la FI, effectivement, ces derniers s'inquiètent de l'espace qui leur est réservé, car ils déménagent avec 20 armoires et les locaux leurs semblent petits, de plus ils regrettent le manque d'informations.

M.MARIEL va étudier la question. Il sera peut-être envisagé de mutualiser la salle d'archives (pour les documents comptables, près de la FI),

Par ailleurs, sur les plans fournis, aucune mention n'est faite sur la superficie octroyée à chaque agent. Nous demandons qu'une précision soit apportée,

M. MARIEL précise que la FI disposera de 17 m2 par agents, le SIE 18,31 m2 et le SPL 24,80 m2 (armoires comprises).

Nous signalons que des travaux se dérouleront lors d'une période chargée pour les agents (campagne d'impôt sur le revenu, dépôt des déclarations professionnelles, campagne ISF).

Selon la direction, il n'y aura pas de problème, car les travaux n'ont pas lieu à l'accueil, mais dans les étages! Les travaux du SIE devront être achevés début mai. Et la FI déménagera courant juin.

(précision : Les appels d'offre ont eu lieu vendredi 8/04.) M Lidin le répète les travaux seront terminés début mai, Pour la FI, ce dernier précise qu'il s'agit d'un simple déménagement, toutefois il sera apporté une attention particulière pour la campagne ISF.

Concernant le SPL, les régies s'étant développées sur la commune de Chelles, ce service accueille moins d'usagers et essentiellement des régisseurs.

Enfin, M. LIDIN précise qu'un point d'eau (avec un ballon d'eau chaude) sera installé au 4ème étage, afin de pouvoir déjeuner dans ce local.

II/Déménagement de la trésorerie de Seine et Marne Amendes

La trésorerie de Seine-et-Marne Amendes déménage dans des locaux précédemment occupés par la Trésorerie de Melun Val de Seine Impôts.

Les travaux entrepris tenteront de corriger deux faiblesses du bâtiment: manque de luminosité et faible optimisation des superficies.

En sous-sol, pose de cloisons autour du coffre afin de créer un local d'archives supplémentaire.

Par ailleurs, au rez-de-chaussée, il est créé une rampe handicapés; un ascenseur handicapés est prévu dans le futur.

Nous nous interrogeons sur la présence éventuelle d'amiante (perçement d'un mur porteur), M LIDIN confirme qu'il n'y en a pas, une vérification a été effectuée.

Un local de convivialité est installé à ce niveau.

Concernant l'accueil physique des usagers, deux personnes sont normalement dédiées à ce dernier, la CGT fip77 fait remarquer que d'expérience il s'avère que, en raison de la réduction des effectifs, c'est une seule personne qui reste le plus souvent en poste en permanence.

M.MARIEL précise que ce sera fonction des périodes d'affluences. M SALASC (chef de poste) ajoute qu'il n'y a pas d'isolement en continu à l'accueil.

Nous notons également l'absence de toilettes à ce niveau, sachant que les agents seront en poste avant le monte-handicapés, il faudra donc monter à l'étage supérieur!

M. LIDIN nous explique qu'il souhaitait créer un espace de convivialité à cet étage, par conséquent il n'avait pas le choix que d'occulter la présence de toilettes! Par ailleurs, la Direction nous précise que(pour l'heure) le personnel de la trésorerie ne comporte pas de personnes à mobilité réduite.

Le 1er niveau est dédié au service amendes et un poste de travail isolé est créé pour l'accueil téléphonique, afin de ne pas gêner les collègues dans leur travail.

Enfin il est prévu que le service déménage le 1er septembre 2011, effectivement, la Direction a résilié le bail des anciens locaux au 30/09/2011 et le bailleur leur imposant une remise en état des locaux, il est nécessaire de prévoir un temps de travaux.

La direction précise aux représentants du personnel que le calendrier des travaux ne doit pas perturber les agents.

III/Déménagement de la Recette des Finances de Meaux

La recette des Finances de Meaux déménage au 4ème étage du Centre des Finances Publiques de Meaux.

Un box lui est réservé au rez-de-chaussée afin d'accueillir les régisseurs et les clients.

La CGTfip fait remarquer que les fenêtres de ce futur service ne peuvent être ouvertes, suite à des soucis d'humidité. Nous signalons également un problème de parking et demandons ce qui est prévu pour remédier à cela.

Le problème est connu : fenêtres trop larges, une étude est prévue pour le résoudre: changement des fenêtres ou remise en l'état. Pour l'heure, il est interdit de les ouvrir ! La Direction verra pour une climatisation individuelle car les bureaux sont exposés plein sud.

Concernant le parking, le manque de places est récurrent sur ce site (actuellement, il y a 22 places), la Direction nous confirme qu'elle a pris contact avec le gestionnaire, des discussions sont en cours.

M BLANC ajoute que la Direction souhaiterait traiter les problèmes de parking de manière globale, car problème également rencontré sur le site de Lagny, Melun...

Enfin le déménagement est prévu en décembre 2011, la priorité étant la mise en place du SIP de Meaux.

Nous demandons l'intervention du CHS afin de vérifier les zones de circulation après l'installation de la RF.

IV/Aménagement du 3ème étage de la DDFIP

Les collègues de la formation professionnelle rejoindront ceux de la RH lorsque les travaux d'étanchéité seront réalisés (en cours depuis le 30/03/2011).

Ils seront installés entre le service « stratégie-communication » et celui du « budget ».

Nous évoquons les regrets de ces collègues quant au manque d'informations. Ces derniers auraient souhaité pouvoir consulter les plans.

M.LIDIN précise qu'il va leur rendre visite.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le devenir des deux inspecteurs gestionnaires des services concours et formation professionnelle.

M. BLANC nous précise que les tâches à venir (réforme concours en 2012) étant rudes, cela nécessite le pilotage du service par un inspecteur principal.

V/Heures d'ouverture de la trésorerie de Roissy-Pontault-Combault et de la Chapelle-la-Reine

M. MARIEL réaffirme sa position concernant les horaires d'ouvertures des services, à savoir que ces dernières ne sont pas figées....il est par ailleurs très étonné que l'amplitude horaire soit forte en zone rurale (cf La Chapelle-la-Reine). Il prend le sujet « avec une grande largeur d'esprit ».

La preuve en est avec la proposition faite ce jour de modifier celle de la trésorerie de Pontault Combault, suite à une forte baisse d'affluence pendant la pause méridienne, depuis la création du SIP de Roissy-en-Brie.

La CGT s'est prononcée Pour la fermeture entre 12H30 et 13H30.

Quant aux agents de la trésorerie de la Chapelle-la-Reine, ils souhaitent une réduction de la pause méridienne et une amplitude horaire moins importante entre l'ouverture et la fermeture au public..

La CGT s'est prononcée Pour les nouveaux horaires.

Et propose que les nouveaux horaires soient publiés en Mairie, particulièrement pour cette trésorerie, située en milieu rural.

M. MARIEL confirme que c'est effectivement ce qui se fait.

VI/Questions diverses

➤ACMO

La Direction informe les représentants du personnel que M CANNARD est le nouvel ACMO (agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité) à compter du 1er avril 2011, dont le bureau est situé à Meaux (car chantiers plus importants dans le nord du département) dans un premier temps.

Nous rappelons l'étendue de notre département et nous inquiétons de savoir s'il est prévu la création d'un second ACMO afin de réaliser au mieux l'ensemble des missions dévolues à ce poste.

M. MARIEL confirme qu'il n'a été créé qu'un seul poste par la DG et que celle-ci n'envisage pas d'en créer d'autres.

Il est précisé que l'agent en charge de cette mission n'est pas isolé, car il dépend du pôle pilotage ressources qui pourra l'assister (possibilité de contact par mail boîte vocale si nécessaire....)

➤ Travaux à Roissy-en-Brie

Nous avons rappelé à M. BLANC qu'il avait donné son aval afin que les agents du SIE bénéficient d'une journée d'absence; dans un souci d'équité avec les collègues du SIP, nous demandons à ce qu'il étende son accord à l'ensemble des agents du Centre des Finances Publiques et qu'il formalise sa décision par une note.

Il se refuse à formaliser ce genre de choses par écrit, car c'est normalement de la responsabilité des chefs de services.

Toutefois lui ayant précisé que le chef du SIP n'était pas présent lors de cette proposition, il confirme qu'il va prendre contact avec les chefs de services afin que ce soit fait.

➤ Agora

Nous soulignons les problèmes récurrents de cette application (frais non remboursés, temps passé par les gestionnaires pour régulariser les erreurs), et demandons qu'il y ait une prise en compte officielle du temps passé sur cette application.

La Direction confirme que les remboursements de frais de déplacement ont été effectués par la régie suite au problème de passerelle Agora/Chorus qui ne fonctionne pas (demandes de remboursement de frais qui ont « disparu » d'Agora !!!) et qu'il convient de faire remonter les anomalies persistantes.

Par ailleurs, une formation « balai » GHV était prévue au mois de janvier, nous demandons si elle a eu lieu car lors du dernier CTPD la Direction s'était engagée à faire le point, elle ne l'a pas fait,..... à suivre

➤ DISI

Nous souhaitons savoir si tous les agents des CMI (et exCMIB) seront reversés à la DISI (direction des services informatiques créée au 1/9/11)

Sur ce point M. MARIEL précise que le responsable de la DISI, M. MARC LUX, interviendra lors du prochain CTPD, le 10 mai.

M. BLANC, quant à lui a communiqué les noms de l'ensemble des collègues de la CMI.

➤ Contractuels

Nous avons eu connaissance du cas d'un agent contractuel au SPL de Sénart et dont la situation pose problème en matière de gestion (congés, horaires variables et récupération horaires,...), car elle n'est pas connue dans Agora!

Personne ne semble pouvoir résoudre ce cas malgré l'intervention active de son chef de service.

M. MARIEL, après être « tombé des nus », s'engage à étudier le cas.

➤ Rumeurs sur des rapprochements de services

Nous évoquons les rumeurs concernant un éventuel regroupement des postes secteur local de Lagny et de Chelles.

M. MARIEL répond qu'en raison de la baisse d'effectif dans certains postes, une réflexion est à venir pour le secteur local du Nord du département, mais APRES 2012 et toute la transparence sera faite! les agents de Chelles n'ont pas d'inquiétude à avoir suite à leur réaménagement sur le site du CDFP.

Concernant le poste de Lagny, il précise que leur sort dépendra du schéma hospitalier du Nord du département. En effet, l'évolution du poste comptable est liée à l'éventuel regroupement des hôpitaux (MEAUX LAGNY COULOMMIERS ET UNE CREATION SUR JOSSIGNY).

➤ Ménage

Nous réitérons nos remarques quant à la qualité du ménage sur certains sites.

M. LIDIN nous précise que les contrats sont à la prestation et non à l'heure, il seront mis à la disposition des gestionnaires de sites pour qu'ils « pistent » les entreprises.

➤ retraités

Nous rappelons une demande faite au précédent CTPD sur le nombre de personnes » retraits « par zone géographique liste n'ayant toujours pas été communiquée à ce jour.

➤ Conditions de travail à Saint-fargeau

Nous évoquons le problème des collègues de la Trésorerie de Saint-Fargeau qui ne parviennent plus à assumer les charges de travail de leur service suite aux suppressions d'emplois.

M. MARIEL rappelle que les charges sont évaluées par un outil de gestion (ORE) dont les normes sont nationales, « et la trésorerie a le nombre de poste définis par la ORE » toutefois le problème est connu et MME GAYARD nous a confirmé qu'un agent était en renfort depuis novembre 2010 et un autre serait en poste fin avril 2011.

➤ *accueil des nouveaux agents le 1er avril 2011*

Nous profitons de ce CTP pour indiquer que les conditions d'accueil de ces nouveaux agents ne se sont pas effectuées dans de très bonnes conditions pour les organisations syndicales: convocation à 9H30 pour une intervention vers 12h et distribution de la documentation syndicale entre deux portes.

M. MARIEL a fait son MEA CULPA en promettant de mieux organiser les choses la prochaine fois.

➤ *Rapprochement trésorerie de Fontainebleau municipale et trésorerie d'Avon*

Il est demandé à la Direction si elle possédait des informations complémentaires depuis le dernier CTPD, sachant que M MARIEL devait rencontrer la communauté de communes de Fontainebleau.

Plusieurs options sont envisagées (un local appartenant à L INSEAD,...) , mais M. MARIEL confirme que cela va prendre du temps car l'Etat est copropriétaire de certains locaux avec le département.

➤ *Prime de restructuration allouée aux agents de la trésorerie de Lognes.*

Les agents de ce service s'inquiètent de savoir s'ils pourront ou non bénéficier de cette prime.

M. MARIEL a rappelé que les critères habituels seraient retenus, à savoir changement de résidence et éloignement du domicile.

➤ *Fontaine à eau au PCE de Fontainebleau*

Il est rappelé que le PCE de fontainebleau attend sa fontaine à eau, M. MARIEL confirme que le nécessaire a été fait, l'installation est pour bientôt!



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES 77

CTPD DU 05/04/2011

La CGT a clairement manifesté son soutien aux travailleuses et travailleurs tunisiens, égyptiens, libyens, ..., dans leur lutte pour la démocratie et contre le chômage, la pauvreté, les inégalités, la corruption et la confiscation des droits humains fondamentaux. Les peuples exigent la convocation d'Assemblée constituante (le pouvoir au Peuple et non une transition démocratique laissant perdurer les régimes honnis).

Pour le gouvernement français, ce sont les intérêts économiques et financiers, voire personnels qui ont toujours prévalu sur les besoins et aspirations des populations. La CGT a condamné fermement les violences faites aux peuples et notamment en Libye. C'est toujours la même logique au seul service du système capitaliste qui a conduit à "exiger" l'intervention militaire de l'ONU et des puissances occidentales en Libye. Comme si les bombardements français, britanniques, américains et autres en Libye avaient pour objectif d'établir la démocratie

En France, les remaniements ministériels font se croiser des ministres en affaire avec l'oligarchie tunisienne, ou condamnés pour injures raciales, avec d'autres ayant déjà tâté des foudres judiciaires. Et après le débat sur l'identité nationale, notre cher président remet le couvert en instaurant le débat sur l'Islam et la laïcité pour prendre des voix au FN. Avec cette politique de recherche du bouc émissaire, de rejet de l'étranger et de stigmatisation des musulmans, le chancre sécuritaire dévore petit à petit notre système démocratique et républicain.

→ Au lendemain des élections cantonales, nul ne peut prétendre ignorer la signification de l'abstention massive. Tous les records sont battus : au 1^{er} tour, plus de 53 % à l'échelle nationale, 80 % dans les quartiers ouvriers les plus frappés par les suppressions d'emplois et la misère. Cette abstention massive traduit le rejet, par le peuple tout entier, de la politique de misère, de chômage et de destruction sociale. Rejet aussi d'un régime politique où le suffrage universel est vidé de tout contenu du fait du consensus entre "droite" et "gauche" sur la mise en application des politiques de rigueur.

Au même moment où ce plan d'austérité se dessine, les grands groupes affichent des profits record et des dividendes versés aux actionnaires parfois supérieurs à ce qu'ils étaient avant la crise.

- Les groupes du CAC 40 ont doublé leurs profits en 2010. Les bénéfices nets, part du groupe, ont quasiment doublé par rapport à 2009. Dans un tel contexte, les entreprises continuent de choyer leurs actionnaires ; Les dividendes devraient avoisiner 40 milliards d'euros (les Echos du 10/03/2011)

→ Ensuite, c'est de l'insécurité professionnelle et sociale **organisée dont il est question avec la précarité des agents non-titulaires, vacataires et contractuels** dans les 3 versants de la fonction publique. Au bas mot cela concerne 1,2 million de personnes. Des négociations entre les représentants du gouvernement et les organisations syndicales de la Fonction publique sur "la résorption de la précarité dans la Fonction publique" se sont ouvertes en décembre. Georges TRON, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique a évalué "à une grosse centaine de milliers de personnes", le nombre d'agents en CDD qui pourraient obtenir un CDI à l'issue des négociations et 40 000 qui pourraient être titularisées.

Ainsi il n'est pas pressé de résorber la précarité dans la Fonction publique en affirmant que les besoins permanents doivent être pourvus par des emplois titulaires comme le stipule l'article 3 du titre I du statut général des fonctionnaires ou en relançant les créations d'emploi public statutaire.

Plus de 3000 agents sont des non titulaires à la DGFIP, 26 agents ont été licenciés malgré leur CDI à l'issue de la commission consultative paritaire du 14 janvier 2011, et qu'ils se sont ajoutés aux 86 agents licenciés depuis la fusion, réforme qui aggrave le risque de licenciement des collègues précaires, dits Berkanis -2500 (agents d'entretien, de restauration et de gardiennage), ou non Berkanis-572, en CDD ou CDI (117 exercent des missions informatiques et 139 des missions permanentes à temps complet).

→ **Lors de la rencontre avec le ministre du 10 mars 2011**, La CGT a rappelé au ministre que, par delà les annonces

positives pour les agents répondant à quelques-unes des revendications de la plate-forme syndicale unitaire, la réalité des services est bien différente de celle énoncée et que les discours lénifiants sur la fusion et le maintien des missions ne résistaient pas face à des suppressions d'emplois massives que doivent subir les services !

En effet, celles-ci sont bien le cœur de la dégradation des conditions de vie au travail. Et au-delà des chantiers en cours qui doivent aboutir (comme par exemple sur les indicateurs), **il s'agit bien d'arrêter cette hémorragie d'emplois et d'en définir, à partir des missions, les besoins réels.**

De plus, si le ministre affirme au travers des mesures annoncées reconnaître le travail des agents, il s'agit ni plus ni moins que d'utiliser les suppressions d'emplois pour les financer ... dans la logique du plan d'accompagnement social de la fusion.

Or, pour la CGT, seule organisation qui avait refusé ce plan, **la reconnaissance des agents de la DGFIP passe par des mesures d'un autre niveau, et qui soient bien un " plus ".**

Conformément aux engagements pris par la direction, **il est nécessaire que le dossier des régimes indemnitaire reconnaissant les qualifications des agents soit ouvert ...** mais aussi, et surtout, celui de la revalorisation du point d'indice !

Car 150 euros Brut sous forme d'IMT supplémentaire, c'est approximativement un peu plus de 10 euros net par mois : bien loin de la perte de plus 10% de la valeur du point d'indice depuis 10 ans !

Pour la CGT Finances Publiques, si les annonces du ministre apportent objectivement un " petit plus " aux agents, les confirmations des " moins " ne peuvent qu'inquiéter sur l'avenir des missions, le sort des agents et de leur condition de vie au travail. **Le ministre et la direction générale doivent apporter des réponses d'un autre niveau aux revendications des agents.**

Certes, vous allez nous répondre que vous ne pouvez rien changer aux décisions prises par votre hiérarchie, car vous êtes un " fonctionnaire obéissant" !

Vous êtes toutefois notre interlocuteur privilégié. Les personnels souhaitent être entendus, et c'est par notre voix que vous entendrez leurs doléances.

Nous ne manquerons pas lors de ce CTPD de vous questionner sur les sujets mis à l'ordre du jour, mais nous tenons à vous signaler que nous regrettons fortement le peu de temps dont nous avons disposé entre la mise à disposition des documents et la tenue de ce CTPD. Les documents papier par exemple ne nous sont parvenus que le jeudi 31 mars.

Les représentants en CTPD de la CGT Finances Publiques 77.